

Réunion du Vendredi 23 novembre 2007

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour à 18h, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général de l'Yonne, Maire de Maligny.

Présents : Olivier SAVARY. Catherine DESPLAT. Jean-Paul DURUP. Alain PAIN. Maurice TUPINIER. Bruno DI BLAS. Denis LOROT. Marie-Jeanne FOURNIER. Maurice BARBE. Luc NOLET. Gabriel MOINE. Chantal FANTIN. Régis SEGAULT.

Absente excusée : M. FERRAND (pouvoir G.ARNOUTS).

Secrétaire de séance : JP.DURUP.

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion qui ne donne lieu à aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Monsieur MALO de la société C.D.H.U. à laquelle a été confiée la mise en œuvre du PLU fait l'historique du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) que nous allons réviser et qui deviendra un PLU.

Depuis le mois de juin, il est recensé l'existant et plusieurs réunions ont été organisées, à savoir :

- une réunion avec toutes les personnes associées, c'est-à-dire les institutionnels (DDAF, DDE, SDIS, etc ...), les communes limitrophes, les EPCI auxquels nous adhérons, etc ...

- le jeudi 22 novembre, une réunion avec les agriculteurs et viticulteurs.

- ce jour, une réunion avec le conseil municipal afin qu'à l'issue d'un débat un vote ait lieu sur le P.A.D.D.

- le mardi 27 novembre est prévue une première réunion publique.

Les élus sont informés que contrairement à un POS, un PLU ne comporte que 4 zones, à savoir :

zone urbaine, zone agricole, zone à urbaniser et zone naturelle.

Les propriétés des exploitants agricoles ont été matérialisées dans le village. Pour certaines qui sont dans le bâti ancien, la question se pose de les mettre en zone urbaine ou en zone agricole.

Jusqu'à ce jour, le classement en zone urbaine ne les ayant pas empêchées d'exercer leur activité il semble préférable de ne pas les classer en zone agricole, le risque étant qu'en cas d'arrêt de l'activité, l'utilisation du bien soit limité et sa valeur moindre.

Il est évoqué le tracé d'une future déviation. Les élus ont le choix de prévoir cette infrastructure permettant ainsi de définir un tracé qui serait le moins nuisible à chacun ou de laisser, le jour où cette route sera faite, le choix au Conseil Général de procéder aux expropriations qu'il souhaitera. D'autre part, la prévision de cette voie protégera les exploitants qui seront assurés qu'en amont de cette

route il n'y aura plus de bâti si ce n'est des constructions agricoles ou viticoles.

Lors de la réunion du 22 novembre, il a été évoqué le tracé de cette voie par la Vallée mais compte tenu des crues centenaires et des nuisances qui seraient apportées aux communes limitrophes cette hypothèse n'a pas été retenue par les services du Conseil Général. En effet, toute construction est interdite dans les zones d'expansion des crues.

Il a aussi été demandé si la Grande rue ne pouvait pas être mise en sens unique, avec la rue du stade et la rue des coteaux fleuris. Cette hypothèse n'est pas réalisable, les voies départementales ne pouvant être déviées que par des départementales. D'autre part, il faudrait contourner tout le village pour aller d'une extrémité à l'autre !

Il a été suggéré la suppression du stationnement dans la Grande rue. Cette solution ne ferait qu'augmenter la vitesse des véhicules qui traversent le village.

Logement école primaire

La commission des bâtiments propose qu'un châssis avec verre sécurit soit posé dans les sanitaires des enfants.

Les élus donnent leur accord à ces travaux.

Voirie

Il est fait l'inventaire des travaux réalisés cette année et les réparations qui seront faites suite aux nombreuses malfaçons.

Les bordures seront sablées avant la fin de l'année compte tenu du fait que le nettoyage à haute pression n'a rien donné.

Les reprises d'enduits sont envisagées début 08.

Rue « Lafarge », il est demandé aux élus de nommer la rue créée à l'occasion de l'opération cœur de village.

Après plusieurs propositions, les élus, à l'unanimité, décident d'appeler cette voie « rue Jacques LAFARGE ».

Il a été demandé au Conseil Général de programmer la réfection de la Grande rue dans la traversée du village en 2008.

Informations diverses

- Il est remis à chacun le compte rendu du dernier conseil d'école.

- Les élus sont informés que la CCI a accepté qu'un lien soit mis avec notre site Internet. Ce sont à ce jour 1 900 visites qui ont eu lieu depuis la création de notre site.

- Il est remis à chacun le résultat du tri sélectif pour le mois d'octobre.